

Les revenus et le patrimoine des ménages



Dossier de presse

Sommaire

Introduction

Pour bien comprendre

La vue d'ensemble

Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013

La détention d'actifs patrimoniaux début 2015

Les dossiers

Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains

Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013

La mobilité des niveaux de vie en France

L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection
Paris

France, portrait social, édition 2015

Couples et familles, édition 2015

Tableaux de l'Economie Française, édition 2016

L'économie française, édition 2016

À paraître en 2016

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2016



@InseeFr
#revenus
#patrimoine



Pour bien comprendre

Aire urbaine / pôle urbain / Couronne

Selon le zonage en aire urbaine 2010, une **aire** est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une **couronne**. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Coefficient de Gini : il admet plusieurs définitions équivalentes. C'est la moitié de l'écart de niveau de vie, exprimé en fraction du niveau de vie moyen, entre deux individus pris au hasard dans la population. C'est encore (à un coefficient de proportionnalité près) le gain moyen (en fraction du niveau de vie moyen) d'un individu qui gagne une place dans le classement des niveaux de vie. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité absolue de tous les niveaux de vie) et 1 (quand un seul individu détient la totalité de la masse des niveaux de vie). Cet indicateur est un des plus utilisés pour mesurer les inégalités.

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

Niveau de vie : Il est défini comme le **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre **d'unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation du ménage : Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l' « OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ville-centre / banlieue

Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Les grands pôles urbains sont de tailles très différentes. On s'est limité aux pôles les plus peuplés, en ne retenant que les trois tranches d'unité urbaine les plus importantes définies dans le recensement de la population et correspondant aux unités urbaines de plus de 100 000 habitants. De cet ensemble, l'aire urbaine de Genève-Annemasse a été exclue, la ville-centre du pôle étant située en dehors du territoire français. 53 pôles urbains sont analysés

La vue d'ensemble



Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013

p.9 de l'ouvrage

En 2013, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 000 euros annuels. Depuis le début de la crise économique, le niveau de vie médian a perdu 1,1 %, une baisse modérée par rapport à celle observée dans d'autres pays d'Europe.

Depuis 2008, les inégalités sont restées relativement stables : elles se sont nettement creusées sous l'effet de la hausse du chômage entre 2008 et 2011, avant de réduire entre 2011 à 2013, du fait notamment de la baisse des revenus du patrimoine. Les bas revenus ont été plus touchés par la crise économique : le premier décile de niveau de vie a baissé de 3,5 % en euros constants entre 2008 et 2013.

En 2013, le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. 8,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,0 % de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2012 et 2013 (- 0,4 puis - 0,3 point), mais, sur cinq ans, la pauvreté a augmenté de 0,7 point. Cette hausse de la pauvreté, plus modérée qu'ailleurs en Europe, touche surtout les ménages actifs, notamment les ouvriers, les familles monoparentales et les familles nombreuses.

Avertissement

La mesure du calcul des niveaux de vie a été améliorée à deux reprises entre 1996 et 2013 (une première fois en 2011 et une seconde en 2013). Afin de permettre le calcul des évolutions annuelles, l'année précédant le changement de méthodologie a été recalculée à méthodologie constante. Il n'est pas possible de comparer directement les valeurs sur deux années séparées par une rupture de série. Pour cela, il faut chaîner les évolutions annuelles.

La crise de 2008 a impacté le niveau de vie médian le faisant diminuer de 1,1 % entre 2009 et 2013

En 2013, le niveau de vie médian est quasiment stable (- 0,1 % en euros constants), s'établissant à 20 000 euros par an (soit 1667 euros par mois)¹.

Avec la crise économique de 2008, le niveau de vie médian a légèrement baissé, de 1,1% entre 2009 et 2013.

En 2009, le niveau de vie des ménages ne diminue pas immédiatement, mais ralentit néanmoins très nettement (+ 0,3 %) et ce même si les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, prestations sociales, impôts) et les mesures de relance amortissent le choc de la crise débutée fin 2008. Malgré la reprise, le niveau de vie médian baisse légèrement, de 0,2 % par an en 2010 et 2011. Le chômage augmente un peu, surtout celui de

longue durée, et certaines mesures exceptionnelles prises en 2008 pour relancer l'économie arrivent à leur terme.

En 2012 et 2013, le PIB par unité de consommation ralentit très nettement et le taux de chômage repart à la hausse. Dans le même temps, le niveau de vie médian baisse de 0,8 % en 2012, puis de 0,1 % en 2013. **Sur l'ensemble de la période 2008-2013, le niveau de vie médian a reculé de 1,1 %, soit 0,2 % en moyenne annuelle.**

Depuis la crise de 2008, les inégalités se sont d'abord creusées avant de diminuer

Les inégalités atteignent en 2011 le niveau le plus élevé observé sur la période 1996-2011, porté par la forte augmentation des très hauts revenus et le repli des revenus les plus modestes entre 2008 et 2011. Ainsi, entre 2008 et 2011, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes est passée de 4,3 à 4,6.

Le système socio-fiscal a amorti l'impact de la crise économique sur la croissance des inégalités. Les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logements, minima sociaux) et fiscaux (impôt sur le revenu, CSG, etc.) ont atténué les écarts.

¹ Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, cela correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Ce montant partage la population en deux, la première moitié se situant au-dessous et la seconde au-dessus.

L'évolution contrastée des composantes du revenu disponible de 2011 à 2013 permet d'effacer la hausse des inégalités observées entre 2008 et 2011

Évolution du PIB par unité de consommation et du niveau de vie médian de 1996 à 2014

Entre 2011 et 2013, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes diminue fortement, de 4,6 à 4,3, retrouvant le niveau de 2008.

Les inégalités baissent notamment parce que la part des

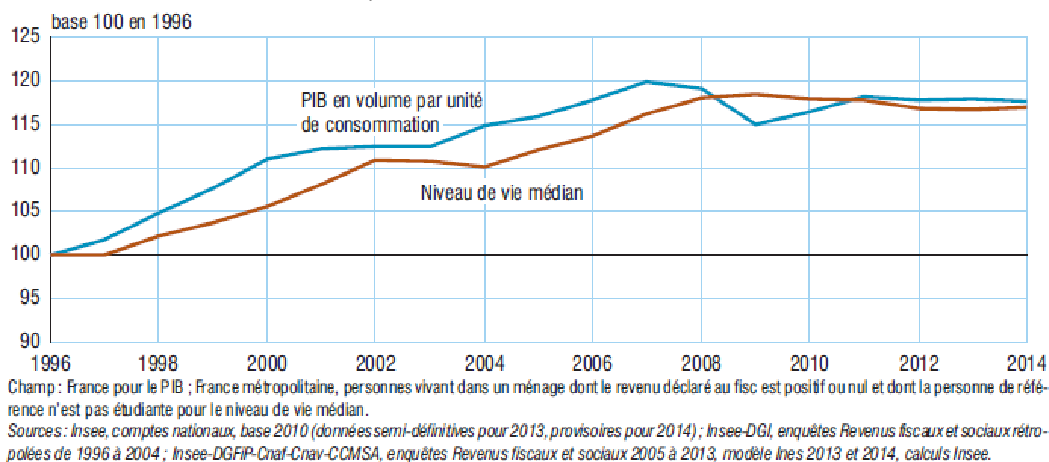
revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par des propriétaires louant un logement) dans le revenu disponible des ménages a nettement diminué, passant de 11,9 % à 10,9 % entre 2012 et 2013. Cette baisse concerne essentiellement les revenus d'assurance-vie en 2012, puis les dividendes et les intérêts perçus en 2013. Elle explique le recul très marqué des niveaux de vie pour les hauts revenus. **Deux phénomènes peuvent expliquer cette baisse marquée des revenus du patrimoine en 2013. Le repli des taux d'intérêt et la perspective d'une hausse de la fiscalité s'appliquant aux dividendes versés en 2013**, qui a pu conduire certaines entreprises, en particulier des petites structures, à abaisser ou décaler leurs versements de dividendes. Par ailleurs, les ménages les plus aisés ont été les plus concernés par la hausse des impôts de 2011 à 2013. Enfin, en 2012, les revenus d'activité ont nettement diminué, pour les ménages les plus aisés, sous l'effet de la baisse du revenu des indépendants et de la baisse des salaires les plus élevés.

14 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2013

En 2013, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire². Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2013 à 14,0 % de la population. Le taux de pauvreté a nettement augmenté entre 2008 et 2011 (+ 1,4 point), avant de reculer de 0,7 point entre 2011 et 2013, dans un contexte où le seuil de pauvreté a lui baissé de 1,1 % sur deux ans. Dans le même temps, depuis 2008, l'intensité de la pauvreté a progressé de 0,5 point, traduisant la détérioration de la situation des plus pauvres par rapport au reste de la population.

En 2013, la situation vis-à-vis du marché du travail reste le principal facteur explicatif de la pauvreté monétaire. Celle-ci touche moins les actifs que les inactifs : 10,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 14,8 % des inactifs. Mais surtout, parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (dont 37,3 % se situent sous le seuil de pauvreté). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 millions de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 7,6 % des actifs occupés. Parmi les inactifs, les retraités sont les moins touchés par la pauvreté : grâce au système de retraite, au minimum vieillesse et aux allocations logement, seuls 7,9 % vivent sous le seuil de pauvreté.

La crise n'a donc pas changé le profil de la pauvreté, mais en a accentué certains traits : une plus grande intensité de la pauvreté, une plus forte présence des chômeurs, des ouvriers, des familles monoparentales ou nombreuses, se répercutant nettement sur la pauvreté des enfants. Les enfants ont ainsi vu leur taux de pauvreté continuellement augmenter entre 2008 et 2012 (+ 2,6 points) et se replier légèrement en 2013, s'établissant à 19,6 % en 2013.



² Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population ; en 2013, il s'établit à 1 000 euros par mois pour une personne seule et à 2 100 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

La détention d'actifs patrimoniaux début 2015

p.23 de l'ouvrage

En 2015, près de 94 % des ménages détiennent un patrimoine privé autre qu'un compte chèque et plus de 60 % des ménages possèdent des biens immobiliers. Sur la période récente, la détention de valeurs mobilières a fortement diminué, de 24,2 % en 2004 à 16,5 % en 2015. Dans le même temps, la détention d'épargne retraite (incluant l'assurance-vie) a évolué dans le sens opposé : la proportion de ménages détenteurs est passée de 36,9 % en 2004 à 44,2 % en 2015.

La volonté de faire face à un imprévu, puis préparer ses vieux jours, et enfin acheter sa résidence principale, sont, dans cet ordre, les raisons que les ménages donnent le plus souvent pour justifier leur volonté d'épargner.

Des ménages toujours plus réticents à détenir des valeurs mobilières

Cette quasi-généralité de la détention de patrimoine - 94% des ménages détiennent un patrimoine privé - est un phénomène ancien et stable : entre 1998 et 2015, ce taux global a varié de moins d'un point.

En 2015, ce patrimoine privé est composé comme suit :

- 90,1% détiennent des produits financiers (livrets d'épargne, épargne-logement, valeurs mobilières, produits d'assurance vie ou d'épargne retraite) ;
- 62,6% disposent d'un bien immobilier (résidence principale, une résidence secondaire, ou de l'immobilier de rapport) ;
- 15,0% ont des actifs professionnels.

Le fait notable est que seuls 16,5 % des ménages métropolitains détiennent des valeurs mobilières (soit directement, soit *via* des plans d'épargne en actions ou comptes-titres), **une proportion qui a baissé de 8 points entre 2004 et 2015**. Les crises financière et économique de 2008 ont probablement conduit les ménages à délaisser les valeurs risquées au bénéfice de formes d'épargne plus avantageuses en termes de sécurité et de fiscalité. De fait, **l'épargne-retraite³** a retrouvé son attractivité aux yeux des ménages. **Son taux de détention a progressé d'un peu plus de 7 points entre 2004 et 2015, atteignant 44,2 %, et dépassant son niveau de 1998** (40,9 % en 1998). L'assurance-vie et l'ensemble épargne-retraite sont, derrière les livrets d'épargne (un type d'actifs considéré lui aussi comme sans risque), le placement privilégié des ménages.

Disposer de réserves en cas d'imprévus est le premier motif d'épargne

La constitution d'une réserve de précaution en cas d'imprévus est de loin le motif le plus cité (42 % des ménages épargnants). Cette préoccupation dépend peu du revenu : à peu près la même proportion (40 %) de ménages épargne d'abord pour cette raison, qu'ils disposent de moins de 1 200 euros mensuels ou de plus de 4 000 euros. Elle est en revanche plus sensible à l'âge : le souci de constituer une réserve pour les imprévus est beaucoup plus présent chez les 30-59 ans (autour de 44 % d'entre eux) que chez les plus jeunes (31 % seulement). Ouvriers et employés sont les plus préoccupés de pouvoir recourir à ces réserves le cas échéant (respectivement 44,8 % et 47,1 %).

Près d'un quart des ménages qui épargnent indique qu'il s'agit avant tout de « préparer ses vieux jours ». Les indépendants⁴ retiennent nettement plus souvent ce motif que les salariés, un choix qui s'explique par un taux de remplacement plus faible des pensions de retraite dans cette catégorie. De façon peut-être moins attendue, c'est aussi un motif très présent chez les plus âgés. Ceux qui, à ces âges, épargnent encore semblent ainsi anticiper les besoins supplémentaires de financement des dépenses liées au grand âge.

Acheter sa résidence principale est le motif d'épargne mis en avant par 10 % des ménages épargnants. Cet achat est, pour l'essentiel, une préoccupation des ménages les plus jeunes. Avancée par un tiers des moins de 30 ans, elle n'est au-delà de 50 ans, pratiquement plus citée. À cet âge, en effet, le logement a déjà été acquis (70 % des plus de 50 ans sont, en 2013, propriétaires de leur résidence principale⁵). Dès lors, très généralement, soit le ménage anticipe de rester dans ce logement (près de neuf ménages de 50 ans et plus sur dix), soit, en cas de changement, il prévoit de

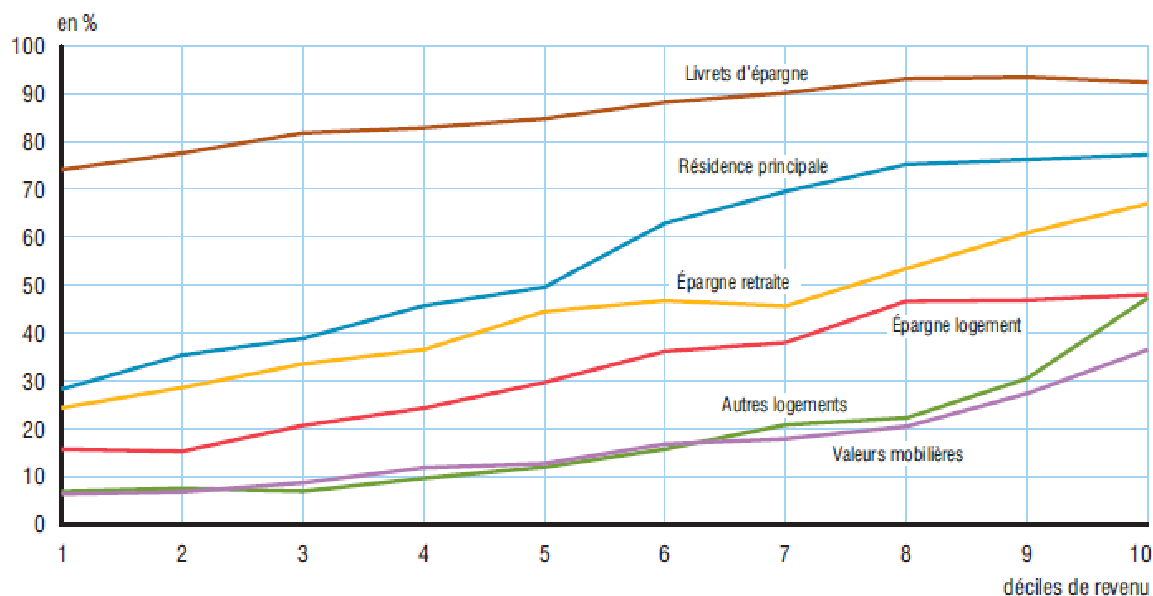
³ Catégorie incluant ici l'assurance-vie, qui en constitue la principale composante

⁴ Catégorie incluant ici les professions libérales

⁵ Selon l'enquête nationale Logement

financer l'achat de sa nouvelle résidence par la vente de l'ancienne, sans besoin d'épargne complémentaire. Quant aux ménages qui, après 60 ans, ne sont pas propriétaires de leur logement, ils font face à des conditions de crédit moins favorables en raison de la croissance du coût de l'assurance du crédit avec l'âge de l'emprunteur.

Taux de détention des actifs patrimoniaux selon le décile de revenu du ménage en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

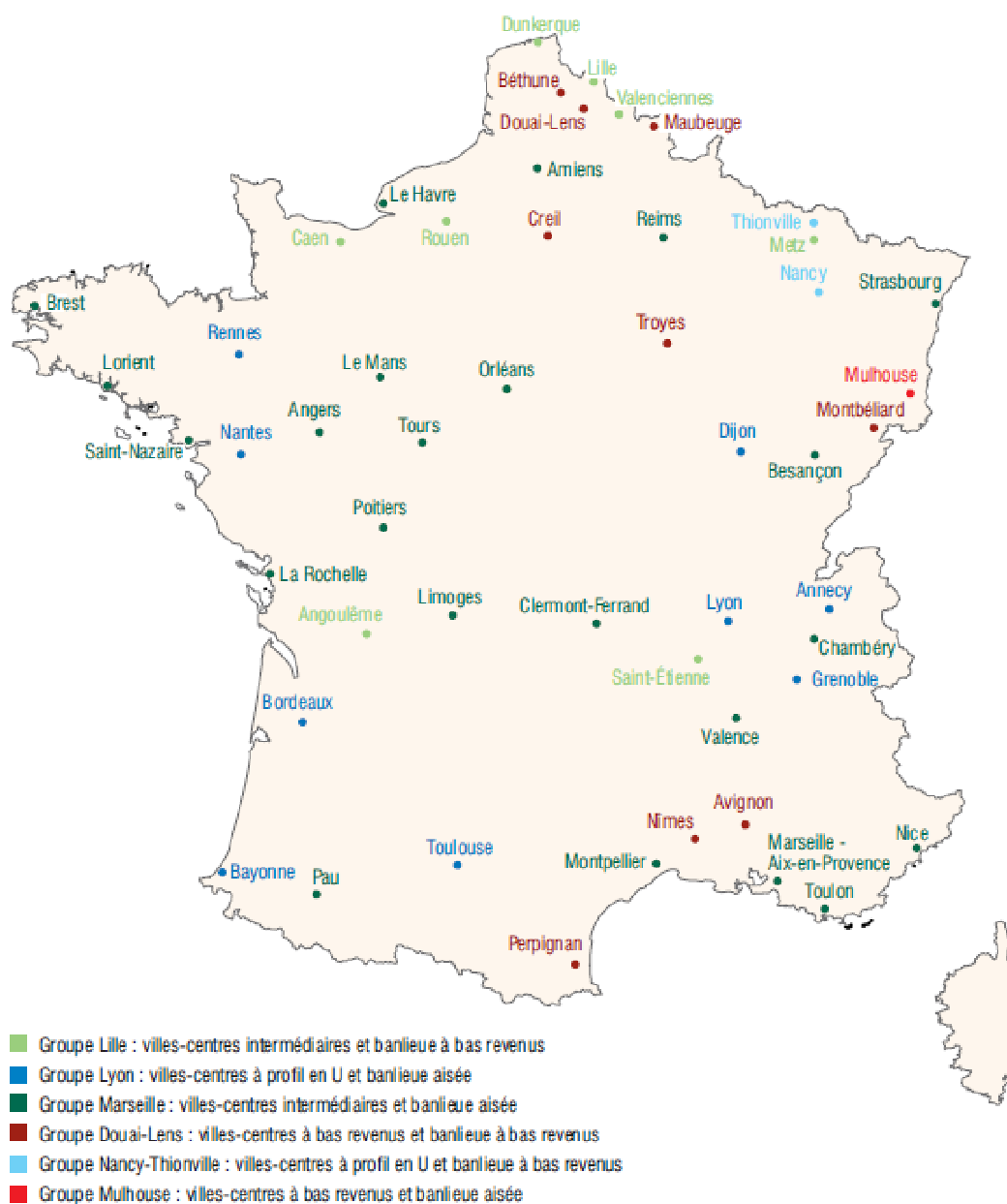
Note : le revenu considéré est le revenu mensuel global du ménage déclaré à l'enquête.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Les dossiers



Typologie des pôles urbains selon la distribution des niveaux de vie



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
 Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofii 2012

Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains

p.41 de l'ouvrage

Les populations à bas revenus mais aussi celles à hauts revenus sont en moyenne surreprésentées dans les grands pôles urbains par rapport à la moyenne nationale. Cette moyenne cache des situations plus hétérogènes. Si pratiquement tous les pôles urbains ont plus de personnes pauvres que la moyenne, certains n'ont pratiquement aucune population à hauts revenus, tandis que c'est la population la plus nombreuse dans d'autres. Schématiquement, 4 groupes de pôles urbains ressortent. Dans le premier, auquel appartient par exemple Lyon, les banlieues abritent des populations « plutôt aisées » et les villes-centres une population très hétérogène, avec à la fois une surreprésentation des plus modestes et des plus aisés. Dans les 2 groupes suivants, les villes-centres ont une population variée, sans surreprésentation marquée de ménages modestes ou aisés, et des banlieues plutôt aisées (comme dans le pôle Marseille - Aix-en-Provence) ou au contraire plutôt défavorisées (cas de Lille). Enfin, le quatrième groupe regroupe des pôles urbains ayant à la fois des villes-centres et des banlieues plutôt défavorisées (cas de Douai - Lens). Le pôle de Paris, quant à lui, ressort comme relativement singulier, avec à la fois une proportion élevée de ménages à bas revenu mais aussi une très forte proportion de ménages aux revenus élevés.

En moyenne, les pauvres et les très hauts revenus sont surreprésentés dans villes-centres

Les villes-centres sont donc nettement plus contrastées que la moyenne nationale. Quand on compare à la France entière, on trouve qu'en moyenne, les pôles urbains, et particulièrement les villes-centres contiennent plus de personnes pauvres que la moyenne de la France : **les villes-centres rassemblent 22,5 % de la population totale, mais comprennent 31 % des ménages pauvres**. À l'opposé de la distribution, les très hauts revenus sont également surreprésentés dans les villes-centres. Ainsi, **36,5% des 1% les plus riches habitent dans des villes-centres**.

Existe-t-il des variations parmi les différents pôles urbains ? Pour répondre à cette question, on sépare la population en 10 groupes selon les déciles de niveau de vie. On regarde ensuite la proportion de chacun de ces groupes dans le pôle urbain (par construction, au niveau national, cette proportion est de 10%). Trois types de ville-centre et deux types de banlieue émergent.

Trois profils de villes-centres

Profil 1 : Profil « à bas revenus »

11 villes-centres : un grand nombre des grands pôles urbains, les pôles urbains de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie y sont nombreux (Béthune, Douai-Lens, Maubeuge, Creil).

10 % de la population totale des villes-centres hors Paris

On y trouve des villes dont le profil de niveau de vie est fortement décroissant : beaucoup de personnes dans les 10% les moins aisés, un peu moins dans les 10% suivants et ainsi de suite avec une décroissance continue jusqu'aux 10% les plus aisés. Pour ce profil, seuls les trois premiers déciles sont surreprésentés par rapport à la population nationale. Les plus riches (dernier décile) ne représentent que 5 % de la population de la ville-centre.

Profil 2 : Profil « en U »

Onze villes-centres : ce groupe rassemble un grand nombre des grands pôles urbains, dont plusieurs métropoles comme Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Grenoble et Rennes.

28,1% de la population des villes-centres hors Paris

Les 10% les plus pauvres y sont surreprésentés. Jusqu'au 6^e décile, la proportion de la population diminue lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie. Elle réaugmente ensuite. Les déciles 1, 9 et 10 y sont surreprésentés.

Profil 3 : Profil « intermédiaire »

La majorité des villes-centres (31), notamment Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Lille, Montpellier, Strasbourg appartiennent à ce groupe ainsi que des villes plus moyennes comme Amiens, Poitiers, Limoges ou Besançon 61 % de la population des villes-centre hors Paris.

Ce profil se rapproche de celui des villes-centres à bas revenus (profil 1) dans le bas de la distribution, mais la proportion des groupes de hauts niveaux de vie ne décroît pas passé le 6^e décile. Là aussi les

seuls groupes surreprésentés sont les déciles 1 à 3, mais les déciles 6 à 10 représentent chacun environ 8 % de la population de la ville-centre.

Traité à part, Paris correspond à un cas extrême du profil en U, cette fois en « J », avec toujours un peu plus du décile 1 que l'ensemble de la population, mais surtout 30 % de ses habitants sont dans les 10% de Français les plus aisés.

Les banlieues ne présentent que deux types de profil. Le premier correspond à un profil plutôt « à bas revenus », où le poids des déciles augmente avec le niveau de vie. Le second est en miroir. On qualifie les banlieues qui lui appartiennent de « plutôt aisées ».

Les banlieues des villes-centres « en U » sont le plus souvent associées à des banlieues aisées, les villes-centres « à bas revenus » vont souvent avec des banlieues « à bas revenus » également, alors qu'on peut retrouver les deux types de banlieues pour les villes intermédiaires.

Parmi les six croisements possibles entre ces trois profils de ville-centres et deux de banlieue, **quatre groupes de pôles urbains se dégagent :**

- **le groupe Lyon** associant banlieues « plutôt aisées » et villes-centres avec un profil en U ;
- **le groupe Marseille-Aix-en-Provence**, dans lequel les villes-centres ont un profil « intermédiaire » et les banlieues sont « plutôt aisées » ;
- **le groupe Lille**, avec des villes-centres « intermédiaires », mais cette fois des banlieues « à bas revenus » ;
- **le groupe Douai-Lens**, qui rassemble des villes-centres et des banlieues à « faibles revenus ».

Là où la concentration des populations à bas revenus est élevée, la concentration des populations à hauts revenus l'est moins et inversement

Cependant, une autre question se pose sur la répartition des différents groupes de niveau de vie dans une aire urbaine : comment se distribuent-ils spatialement ? En effet, à proportion identique des différents groupes de niveau de vie, ceux-ci peuvent être répartis uniformément sur l'ensemble de l'aire urbaine, ou au contraire se concentrer dans des endroits précis en fonction de leur niveau de vie.

On utilise deux mesures, la concentration des bas revenus et la concentration des hauts revenus.

La concentration des populations à bas revenus est mesurée par le rapport entre, d'une part, le nombre de personnes dont le niveau de vie est inférieur au deuxième décile de niveau de vie national, vivant dans des zones réduites (des carrés de 200m de côté) et où elles représentent plus de 40% de la population et, d'autre part, le nombre total de personnes à bas revenus. La définition est symétrique pour les personnes à hauts revenus.

On observe de façon générale que **dans les villes où la concentration des populations à bas revenus est élevée, la concentration des populations à hauts revenus l'est moins et inversement.** De plus, ces mesures de concentration sont liées aux groupes villes-centres / banlieues : le groupe Douai-Lens correspond à des pôles urbains où les populations à bas revenus sont très concentrées (plus de 50 %) et des populations à hauts revenus peu concentrées (souvent moins de 20 %). C'est l'inverse pour le groupe de Lyon, où la concentration des hauts revenus est supérieure à 30 %, mais celle des populations à bas revenus inférieure à 35%. Les groupes de Marseille et Lille apparaissent eux plus moyens, les deux populations extrêmes y sont modérément concentrées.

Là aussi, Paris apparaît comme singulière, puisque si la concentration des populations à bas revenus est moyenne autour de 32 %, c'est la ville avec de loin la plus haute concentration des populations aisées, avec près de 65 % de concentration de cette population.

Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013

p.55 de l'ouvrage

L'évolution des principaux indicateurs d'inégalité en France depuis 1970 laisse apparaître une baisse du niveau d'inégalités jusqu'au début des années 1990, puis une hausse dans la décennie 2000, qui ne revient toutefois pas au niveau de 1970. D'autres pays ont des trajectoires très différentes, mais la France reste constamment en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en termes d'inégalité mesurée par l'indice de Gini. Au cours du temps, le pouvoir explicatif des caractéristiques socio-démographiques comme la catégorie socioprofessionnelle sur le niveau d'inégalité a diminué, l'inégalité à l'intérieur de chaque catégorie ayant augmenté.

Baisse jusque dans les années 80, stabilité dans les années 90, hausse dans les années 2000

Au cours de la décennie 70, tous les indicateurs montrent une baisse rapide et continue des inégalités en France. Le rythme de cette baisse ralentit pendant les années 80. Durant les années 1990, les inégalités sont dans l'ensemble stables.

Durant la décennie 2000, les inégalités augmentent sur le début de la période, tirées par la hausse du niveau de vie des personnes des 10% les plus aisés de la population. La fin de la période voit en revanche une certaine stabilisation

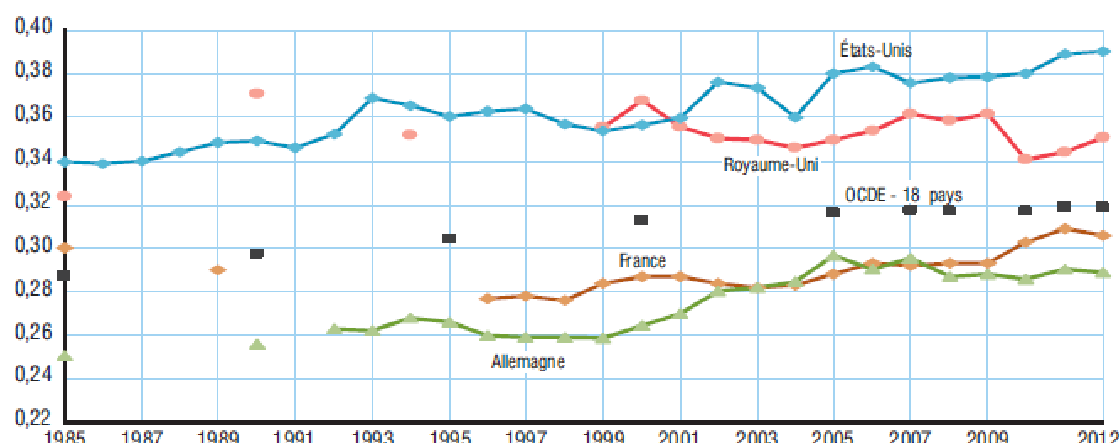
Les autres pays ont des trajectoires d'inégalité qui leur sont propres

Les États-Unis connaissent une hausse à peu près continue des inégalités. Au **Royaume-Uni**, après la forte hausse dans les années 80, les deux décennies suivantes connaissent chacune une phase de recul, puis une phase de regain de l'inégalité.

En Allemagne, les inégalités sont stables jusqu'en 1999, puis connaissent une brusque et nette augmentation jusqu'en 2005, suivie d'une baisse, très modérée, sur la période 2005-2012.

Ces profils d'évolution très différents ne remettent cependant pas en cause la hiérarchie de l'inégalité globale entre ces pays. Le degré d'inégalité est supérieur à la moyenne de l'OCDE pour les États-Unis et le Royaume-Uni, les États-Unis creusant l'écart sur la dernière décennie. À l'inverse, la France et l'Allemagne ont des niveaux d'inégalité toujours en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

Évolution de l'indice de Gini dans différents pays de l'OCDE entre 1985 et 2012



Lecture : en 2012, l'indice de Gini vaut 0,351 au Royaume-Uni et 0,319 pour les 18 pays européens de l'OCDE.

Note : Les concepts utilisés diffèrent de ceux utilisés dans les autres figures de l'article.

Source : OCDE, Income Distribution Database (IDD).

Les caractéristiques socio-démographiques expliquent aujourd'hui moins bien l'inégalité

Les caractéristiques socio-démographiques individuelles n'expliquent que modérément le niveau d'inégalité. Celui-ci est d'abord déterminé par l'inégalité à l'intérieur de chaque catégorie (catégorie sociale ou classe d'âge par exemple) plutôt que par les différences de niveaux de vie entre ces catégories. **Au cours de la période, le poids de l'inégalité entre catégories recule au profit de celui des inégalités intra-catégories.**

Les diplômés du supérieur sont plus nombreux qu'avant, mais l'effet associé sur l'inégalité est moins fort

On peut ainsi distinguer l'effet des changements socio-démographiques structurels survenus dans la population française entre 1996 et 2013 (vieillessement, accroissement du poids des cadres, du poids des diplômés de l'enseignement supérieur...) de l'évolution de l'effet de chacune de ces caractéristiques sur l'inégalité.

Le tableau de ces évolutions est complexe : l'effet des différences individuelles (d'âge, de catégorie sociale, de diplôme,...) a eu tendance à s'atténuer. Si la population française en 2013 avait conservé sa composition de 1996, les inégalités auraient été légères moindres (l'indice de Gini aurait été plus bas de 0,8 point).

Mais les changements survenus dans la structure sociale ont engendré une augmentation des inégalités, aboutissant au total à une hausse globale de l'indice de Gini de 0,7 point.

Le recours à des techniques statistiques récentes permet à l'étude d'approfondir cette décomposition et de proposer une analyse du rôle des caractéristiques individuelles dans la détermination de l'inégalité.

La mobilité des niveaux de vie en France

p.71 de l'ouvrage

Les inégalités de revenus dans un pays s'analysent au regard de la distribution des niveaux de vie au sein de la population, de sorte que ce sont les déformations de cette distribution au cours du temps qui conduisent à diagnostiquer une hausse ou une baisse des inégalités. Il se trouve, en pratique, que ces déformations restent globalement d'ampleur limitée : il est rare que les écarts d'évolution entre déciles de niveau de vie d'une année sur l'autre excèdent quelques points. Pour autant, ce résultat global recouvre des variations individuelles beaucoup plus importantes et nombreuses. En France en moyenne, chaque année, un quart des individus voit son niveau de vie augmenter de 10 % ou plus, et un quart le voit baisser dans des proportions analogues. Au vu de cette mobilité individuelle d'une année sur l'autre, il est important de chercher à mesurer les inégalités de niveau de vie non seulement sur une année donnée, mais aussi en moyenne sur plusieurs années. En définitive, le diagnostic global n'en est que peu modifié : l'inégalité de la distribution du niveau de vie pris en moyenne sur cinq ans est certes un peu plus faible, mais elle reste proche de l'inégalité des niveaux de vie courants.

L'évolution de la distribution des niveaux de vie ne décrit pas la distribution des évolutions individuelles

Chaque année, l'Insee présente une photographie statistique de l'échelle des niveaux de vie. Les barreaux de cette échelle bougent peu : **entre 2012 et 2013, le niveau de vie moyen baisse de 1,7%, la variation des déciles de niveaux de vie reste comprise entre -1,8 et +1,1%.**

Pourtant, dans la population, nombreux sont ceux qui connaissent d'importantes variations de leur position le long de l'échelle : **pour la moitié de la population le niveau de vie s'accroît, ou baisse, de plus de 10 %.**

Ce sont les individus situés aux extrémités de l'échelle qui subissent les variations proportionnellement les plus fortes. Parmi les 10% les plus modestes en 2012, un quart des individus voit son niveau de vie s'élever de plus de 25 %. Dans le dixième le plus aisé, un quart des individus le voit se dégrader de plus de 15 %.

Cependant, **rare sont les changements radicaux de situation, les positions tendant, qualitativement à se conserver d'une année sur l'autre** . En général, même quand ils connaissent une hausse, les niveaux de vie modestes le restent. Symétriquement, la plupart des personnes les plus aisées une année donnée se retrouvent dans le haut de l'échelle l'année suivante, même quand elles connaissent une baisse.

Le rapport entre les niveaux de vie relatifs d'un individu deux années successives permet de mesurer le degré de mobilité le long de l'échelle. Plus il est bas, moins la position d'un individu aujourd'hui déterminera sa position demain.

Ainsi, sur la période étudiée (2007-2013), un individu 20 % dessus du niveau de vie moyen une année pouvait anticiper être encore 16 % au-dessus l'année suivante. Un individu 20 % en dessous devait s'attendre à rester encore 15 % en dessous un an plus tard.

Sur la période 2007-2013, la valeur moyenne de ce rapport sur l'ensemble de la population est assez stable, de 76 % en moyenne. Il peut différer d'un individu à l'autre, selon certaines caractéristiques socio-démographiques. **Toutes choses égales par ailleurs, avoir un bas niveau de vie augmente la mobilité** (le rapport se réduit de 16 points), **de même qu'exercer une profession libérale** (réduction de 13 points) **ou disposer d'un diplôme de second cycle universitaire** (réduction de 7 points).

Les variations de revenus d'activité, premier déterminant des variations de niveau de vie

Chez les personnes dont le niveau de vie s'élève, en moyenne de presque 19% entre 2011 et 2012, la hausse des revenus d'activité contribue pour plus de 8 points. Ce peut être aussi parce qu'on touche de nouvelles sources de revenus (une pension de retraite, une prestation sociale), particulièrement chez les plus modestes. **Chez les personnes du dixième le plus aisé en 2011, la hausse de leur niveau de vie résulte d'abord de celle des revenus du patrimoine (10,8 points sur les 24,6% de hausse en 2012).**

Symétriquement, quand le niveau de vie baisse, c'est d'abord parce que les revenus du travail se réduisent. Pour les plus modestes, aussi parce que des prestations sociales ne sont plus perçues, ou sont réduites. Pour le dixième le plus aisé, qui connaît une baisse de 22%, près de 9 points sont dus au recul de leurs revenus de la propriété, soit presque autant qu'à celui des revenus d'activité (-11 points).

Même à moyen terme, la mobilité des niveaux de vie reste limitée

Les mobilités annuelles ne se composent pas : entre le niveau de vie d'un individu en 2007 et son niveau de vie cinq ans plus tard, en 2012, le rapport est de l'ordre de 65 %. Il serait de 25 % si les mobilités annuelles n'étaient pas corrélées entre elles.

Ainsi, qui bénéficiait en 2007 d'un niveau de vie de 20% plus élevé que la moyenne pouvait anticiper, pour 2012, se situer encore environ 15% au-dessus, au lieu des 7% seulement qu'aurait impliqué un rapport de 0,25.

Si la mobilité de long terme est inférieure à ce que peut suggérer la mobilité annuelle, c'est que la position aujourd'hui dans l'échelle des niveaux de vie dépend non seulement de la position l'an passé mais aussi des positions des années antérieures (essentiellement les trois dernières). Ce qui tend à stabiliser les positions sur l'échelle.

Sur la période 2007-2012, l'inégalité de la distribution ainsi lissée n'est que légèrement plus faible que celle du niveau de vie courant observée en moyenne au cours de ces années. 26,7 % pour le coefficient de Gini de la première, 29,0 % environ pour la seconde. La faiblesse de l'écart entre ces deux valeurs confirme que la mobilité des niveaux de vie est limitée.

La prendre en compte ne conduit pas à une description de l'inégalité qui s'écarte notablement de celle produite par la photographie annuelle de la distribution des niveaux de vie.

Le niveau de vie courant (c'est à dire celui observé dans l'année) d'un individu constitue donc le plus souvent un indicateur assez fiable de sa position moyenne sur plusieurs années.

L'Insee en quelques mots



L'insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

- Une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut indépendant qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h00

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr



Insee
Mesurer pour comprendre